



FC/FC
AGCM1020150000.WPV

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2015

-:-

L'an deux mille quinze, le quinze octobre, le Conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le neuf octobre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent JEANBRUN, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Vincent JEANBRUN, Mme Françoise SOURD, M. Clément DECROUY, Mme Karen CHAFFIN, M. Pascal LESSELINGUE, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Mélanie NOWAK, M. Jocelyn LEPELLETIER (arrivé à 20h56), M. Daniel AUBERT, M. Patrick ANDROLUS, M. Bernard DUPIN, Mme Anne-Laurence DELAULE, M. Pascal PROVENT, M. Jean-Claude ROY, Mme Patricia FIFI, Mme Marine RENAUVAND, Mme Myriam SEDDIKI, M. Mickael MARTIAL, M. Moncef BEN YAROU, Mme Jacqueline STAPHORST, M. Dominique SERVANTON, M. Luc PEYRE, Mme Aurélie RAPICAULT, Mme Jacqueline GEYL, M. Stéphane COLONEAUX, Mme Yannick PIAU, Mme Milène COITOUX, M. Abdoulaye BATHILY, Mme Fabienne HEILBRONN, M. Christophe RYSER, Mme Sylvie BERLINE.

ETAIENT REPRESENTES :

M. Fernand BERSON représenté par Mme Françoise SOURD.
M. Jocelyn LEPELLETIER (arrivé à 20h56) représenté par M. Daniel PIGEON-ANGELINI.
Mme Gaëlle CREPIN représentée par Mme Mélanie NOWAK.
Mme Katherine GAVRIL représentée par Mme Karen CHAFFIN.
Mme Elodie LEMAITRE représentée par M. Jean-Claude ROY.
Mme Laure HUBERT représentée par Mme Anne-Laurence DELAULE.
M. Pierre BONHOMME représenté par M. Patrick ANDROLUS.
Mme Diane SCEMAMA représentée par Mme Marine RENAUVAND.

ETAIT NON REPRESENTE :

M. Pierre COILBAULT

SECRETAIRE : Mme Marine RENAUVAND.

.../...

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h45.

1 – FIXATION DU PERIMETRE ET DU SIEGE D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (T12) COMPOSANT LA METROPOLE DU GRAND PARIS : AVIS DE LA COMMUNE DE L'HAY-LES-ROSES

Rapporteur : Vincent JEANBRUN

Monsieur le Maire indique que toutes tendances confondues, de nombreux amendements ont été apportés dans le cadre des modalités d'application de la loi NOTre.

A ce jour, il est constaté qu'aucune des revendications et des amendements n'ont été retenus en deuxième lecture.

Il rappelle que les dispositions prises par le gouvernement pose un réel problème en terme de respect du suffrage universel tel qu'exprimé dans les urnes lors des municipales de 2014 puisque des conseillers communautaires ont été élus à cette occasion et qu'ils ne seront plus représentés tel quel au sein des futurs EPT.

En outre, concernant le siège du futur EPT, il s'agit de manière discrétionnaire et sans prendre en compte les dynamiques des Territoires, de la commune la plus peuplée de ce territoire T12 c'est-à-dire Vitry-sur-Seine. Les élus ayant été écartés de la décision, Monsieur le Maire n'est pas favorable à cette décision.

A cet effet, il propose d'émettre un avis défavorable au décret du Préfet.

Milène COITOUX indique qu'il est regrettable que les L'Haÿssiens, les premiers concernés, n'aient pas été concertés.

Beaucoup d'hésitations et de revirements laissent apparaître un manque de clarté, de cohérence et donne le sentiment d'une certaine confusion. La réforme territoriale est donc compliquée à mettre en œuvre quel que soit le gouvernement.

Aussi, elle indique que le périmètre proposé par l'Etat est pertinent en intégrant le pôle Orly Rungis. Elle regrette l'absence dans ce périmètre des communes de Valenton et de Villeneuve St Georges.

Elle précise que l'équilibre entre l'habitat collectif et le privé semble satisfaisant au sens où le futur territoire ne cumule ni toutes les pauvretés, ni toutes les richesses, et des garanties semblent apportées par les textes au personnel, qu'il s'agisse des conditions de statut de l'emploi, du niveau de rémunération, du devenir des emplois fonctionnels, etc.

Elle informe l'assemblée que son groupe est favorable au périmètre tel qu'il est proposé malgré l'absence de Valenton et Villeneuve-Saint-Georges et qu'il votera contre la délibération proposée par la majorité.

Madame HEILBRONN indique que ce projet intègre l'ensemble des communes dans une dynamique intercommunale, en instaurant davantage de péréquation fiscale. Il propose un rééquilibrage d'accès au logement, à l'emploi et à la formation, aux services et aux équipements dans une visée d'une plus grande équité.

Elle considère toutefois que le périmètre proposé est sans doute trop grand, mais les parties qui composent ce territoire ont de vrais atouts pour d'une part contribuer à la construction d'une métropole moderne, humaine et durable, répondant aux ambitions légitimes que les habitants ont en matière de qualité de vie, d'autre part élaborer un projet de territoire dont les habitants pourront bénéficier. Par ailleurs, l'implantation du siège est provisoire et pourra évoluer à l'occasion des discussions engagées.

A ce titre, elle indique que son groupe fera le choix de la confiance en cette dynamique et votera donc pour cette délibération.

Elle demande la création d'une commission de suivi sur la mise en place du Conseil de Territoire et de la métropole, ouverte à l'opposition et qui ouvrira régulièrement ses travaux aux L'Hayssiens.

Monsieur COLONEAUX indique être favorable au T12, à la CAVB et l'association du Grand Orly. Il estime que rejoindre des intercommunalités comme la CASA ne paraît pas aberrant.

Il souhaite que ce périmètre évolue et permette à Villeneuve St Georges et Valenton de rejoindre le T12.

Il propose que L'Hay-les-Roses accueille le siège du T12 car la Ville est au croisement géographique du Territoire et d'infrastructures qui permettraient d'accueillir sur la pointe Paul Hochart le siège du futur EPT.

Madame BERLINE regrette que la consultation de la population n'ait pas été réalisée. Elle rappelle que les premiers concernés sur le siège de ce territoire sont les salariés qui auront à se déplacer.

Elle fait la proposition qu'il y ait plusieurs scénarios en prenant en compte le critère d'accessibilité de ce siège par les transports en commun.

Parallèlement, elle propose qu'on évite la construction d'un nouveau siège et que soit privilégiée l'option de la réutilisation des locaux existants afin de préserver les finances locales.

Monsieur PIGEON-ANGELINI regrette qu'aucun des élus de la CAVB n'ait pu donner son avis sur cette évolution du territoire. Il précise qu'il est rare qu'une assemblée d'élus, élus démocratiquement, soit ainsi supprimée sans que leur avis ait été sollicité.

En outre, il indique, concernant le personnel, qu'à deux mois de la création du Territoire, une forte incertitude est prégnante pour les 1200 agents qui vont se retrouver sur des fonctions soit en doublon, soit à créer, ou sur des fonctions qui seront supprimées.

Il souhaite apporter un soutien collectif aux agents des collectivités concernées.

Monsieur BATHILY indique qu'il ne faut pas être naïf devant une telle réforme, mais qu'il ne faut pas non plus y être réfractaire.

Sur le siège proposé, Il considère que Vitry-sur-Seine a des atouts indéniables étant la deuxième ville du Val-de-Marne en poids de population, et accueillant des projets d'envergure.

Monsieur le Maire conclu en indiquant que les PLU devraient être prochainement pris en charge par l'agglomération. Les communes ayant lancé leur révision pourront aller au terme de leur procédure dans le cadre des conventions à passer avec l'EPT.

Concernant les syndicats qui sont dans le périmètre des territoires, ils sont menacés d'être réintégrés dans d'autres périmètres.

Il rappelle qu'il est proposé de rendre un avis négatif au regard de la taille gigantesque du futur EPT qui ne sera pas doté d'un mode de gouvernance adapté.

Sur la proposition de siège à L'Haÿ-les-Roses, il retient la proposition même s'il souligne le manque d'espace et le manque de locaux pouvant être mis à disposition rapidement.

Il conclu en soulignant que quels que soient les avis que rendront les 22 communes, il reste fort probable que l'Etat n'en tiendra pas compte et que tout soit déjà arrêté, la consultation des communes n'étant que pure forme.

Résultat des votes :

POUR	30
CONTRE	8 (Opposition)

A 21h40, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Vincent JEANBRUN

Maire de L'Haÿ-les-Roses
Conseiller régional d'Ile-de-France